

UFA Notre-Dame LP Notre-Dame des Vertus COLLÈGE Bx Pierre de Luxembourg ÉCOLE Notre-Dame des Vertus

TAXE D'APPRENTISSAGE

- Campagne 2022 -

Ligny-En-Barrois, le 25 novembre 2021

Damien WODEY Chef d'Etablissement de l'ESCLi

Aux Dirigeants d'Entreprises Du territoire Sud-Meusien / Haute Marne Et à nos partenaires plus lointains



Madame Monsieur,

Ce courrier s'adresse principalement aux dirigeants d'entreprises soumises aux versements de la taxe d'apprentissage. Sans doute connaissez-vous notre Lycée Professionnel, héritier d'une longue présence scolaire à Ligny-En-Barrois, au service des populations locales. Vous êtes nombreux déjà à nous soutenir dans nos projets et nous vous en sommes très reconnaissants.







Notre établissement fonctionne sous la forme d'une association à but non lucratif de loi 1901, et son fonctionnement repose en partie sur la contribution que versent les familles qui nous font confiance.

Parmi ces familles, certaines sont celles de vos collaborateurs, de vos amis ou peut-être même la vôtre.

Nous sommes les seuls, dans un périmètre assez large, à offrir des formations initiales scolaires d'esthétique et de coiffure. Depuis cette rentrée de septembre, nous développons la voie de l'apprentissage.

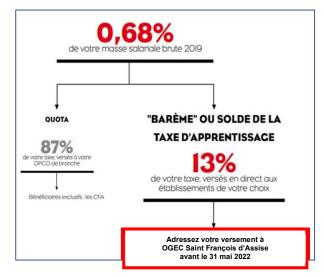
Sans doute nos formations ne sont-elles pas celles de votre secteur d'activité, mais votre action peut permettre d'aider à maintenir notre offre de formation de qualité au service du territoire et des habitants du Sud Meusien.

En effet, si la législation vous contraint à verser une taxe d'apprentissage, elle vous donne toute liberté d'en choisir les bénéficiaires, à hauteur de 13 % de votre taxe d'Apprentissage

Sachez que l'Ensemble Scolaire St François d'Assise, à travers le Lycée Professionnel Notre-Dame des Vertus, peut percevoir cette taxe d'apprentissage, et en faire profiter par l'achat de matériel pédagogique (postes de travail, matériel technique professionnel) les jeunes en formation, et soulager d'autant la charge pesant sur les familles. Nos élèves et leurs familles seraient heureux que vous acceptiez de participer au fonctionnement de leur formation.

LES REGLES DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ONT CHANGE DEPUIS 2 ans

Il vous suffit de verser directement à l'établissement qui vous établit un reçu libératoire (voir notice au dos)



Pour nous identifier

Notre habilitation officielle a été publiée par la Préfecture de la Région Grand Est avec les références suivantes :

Notre Code UAI: 0550700M

Dénomination : ESCLI-LP NOTRE DAME DES VERTUS

Comment procéder au versement?

Les entreprises affectent leur Barème (13%) directement aux établissements de leur choix, sans passer par un intermédiaire.

Dates: entre le 01/01/2022 et le 31/05/2022

Versement: Sachant qu'il n'existe plus d'organisme collecteur pour les 13%, vous pouvez effectuer votre versement directement à l'Etablissement :

- par chèque, libellé à l'ordre de « OGEC Saint François d'Assise» et envoyé ou déposé à l'adresse suivante : OGEC ST FRANCOIS LIGNY, 27 rue Leroux, 55500 LIGNY EN BARROIS
- ⇒ par virement ou par carte bleue
 - soit en demandant notre RIB par mail à Mme Isabelle STEIN, comptable de l'établissement (isabelle.stein@saintfrancoisligny.fr). Il n'y a plus de formulaire fiscal de versement. Si vous réglez par virement, merci de préciser le nom de votre société et numéro de SIRET et un contact dans les champs de référence.
 - soit par une plate-forme mise en place qui permet aux entreprises de verser directement leur taxe à l'établissement en payant par virement ou par carte dont voici le lien :

https://taxe.excellence-pro.fr/tax/information

Pour nous trouver facilement, il suffit de taper « vertus » dans le moteur de recherche des établissements.

Nous vous adresserons dans les plus brefs délais un reçu mentionnant la date et le montant du versement pour attester du versement effectif de votre taxe d'apprentissage.

Verser votre taxe d'apprentissage à notre établissement, c'est contribuer à la dynamique de l'offre éducative du territoire, aider les familles et participer à la formation de professionnels en devenir!

Nous restons à votre disposition si vous le souhaitez pour vous faire découvrir notre structure et nous vous remercions par avance.

> Damien WODEY Chef d'Etablissement

NB : si votre entreprise est exemptée de la taxe, nous vous remercions toutefois de bien vouloir parler de nous autour de vous.

Quelques exemples de matériels professionnels que la taxe d'apprentissage nous permettra d'acheter ou de renouveler pour parfaire la formation des jeunes :



Appareils multifonctions à technologies récentes : ultrasons, micro-abrasion, radiofréquence ... Cryo esthétique, soins amincissants, anti-âge, acné...mais aussi appareils à actions diverses (vibration, palper-rouler).

Entre 3000 et 11000 euros suivant les appareils

Consommables en grande quantité, produits divers de qualité professionnelle.

Guéridon de rangement et coloration. 150 euros environ. Kit de ciseaux / sculpteurs ergonomiques contre les troubles musculosquelettiques. Qualité premier prix : 235 €

Qualité intermédiaire : 900 €





ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

03.29.78.41.04

Fax: 03.29.75.52.87 Fax: 03.29.77.04.66

